



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**

**Pacific Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B.C.
V8W 3X4
Bid Fax: (250) 363-3344**

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet X-Ray Fluorescence Analyzer	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0103-18LL09/A	Date 2017-12-19
Client Reference No. - N° de référence du client W0103-18LL09	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$VIC-240-7398	
File No. - N° de dossier VIC-7-40196 (240)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-01-08	Time Zone Fuseau horaire Pacific Standard Time PST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Hogg(VIC), Mike	Buyer Id - Id de l'acheteur vic240
Telephone No. - N° de téléphone (250) 217-5640 ()	FAX No. - N° de FAX (250) 363-3344
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE CFB ESQUIMALT STN FORCES P.O.BOX 17000 VICTORIA British Columbia V9A7N2 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Pacific
Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B. C.
V8W 3X4

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0103-18LL09/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0103-18H09

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
vic240
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	2
1.2 BESOIN	2
ANNEXE « A »	2
1.3 MARCHÉS RÉSERVÉS AUX BÉNÉFICIAIRES D'UNE ENTENTE SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES GLOBALES	2
1.4 MARCHÉS RÉSERVÉS DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT AUPRÈS DES ENTREPRISES AUTOCHTONES (SAEA), UNE INITIATIVE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL	2
1.5 COMPTE RENDU	2
1.6 LES EXCEPTIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ NATIONALE	2
1.7 ACCORDS COMMERCIAUX	2
1.8 CONTENU CANADIEN	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE	3
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	3
2.5 LOIS APPLICABLES	3
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	3
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	5
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	5
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	5
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	5
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	5
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	6
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	6
6.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX <i>OU</i> BESOIN	6
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	6
6.4 DURÉE DU CONTRAT	7
6.5 RESPONSABLES	7
6.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	8
6.7 PAIEMENT	8
6.8 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	8
6.9 ATTESTATIONS	8
VOIR LA PARTIE 5 POUR LES CERTIFICATIONS REQUISES	8
6.10 LOIS APPLICABLES	9
6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	9
6.12 CONTRAT DE DÉFENSE.....	9
ANNEXE A	10
BESOIN	10
ANNEXE B	15
BASE DE PAIEMENT.....	15

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0103-18LL09/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0103-18H09

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
vic240
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Pas d'exigences de sécurité

1.2 Besoin

Annexe « A »

1.3 Marchés réservés aux bénéficiaires d'une entente sur les revendications territoriales globales

N/A

1.4 Marchés réservés dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA), une initiative du gouvernement fédéral

N/A

1.5 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.6 Les exceptions relatives à la sécurité nationale

N/A

1.7 Accords commerciaux

« Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). »

1.8 Contenu canadien

N/A

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

N° de l'invitation - Solicitation No. W0103-18LL09/A	N° de la modif - Amd. No.	Id de l'acheteur - Buyer ID vic240
N° de réf. du client - Client Ref. No. W0103-18H09	File No. - N° du dossier	N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) _____ 2017-04-27 Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Ancien fonctionnaire

2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 15 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur (la Colombie britannique), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique ((1) copies papier)

N° de l'invitation - Solicitation No. W0103-18LL09/A	N° de la modif - Amd. No.	Id de l'acheteur - Buyer ID vic240
N° de réf. du client - Client Ref. No. W0103-18H09	File No. - N° du dossier	N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Section II : Soumission financière ((1) copies papier)

Section III : Attestations ((1) copies papier)

Section IV : Renseignements supplémentaires ((1) copies papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit pas offrir d'atténuer les risques liés à la fluctuation du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.

C3011T _____ 2013-11-06 Fluctuation du taux de change

3.1.2 Clauses du Guide des CUA

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0103-18LL09/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0103-18H09

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
vic240
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir l'Annexe A

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) 2014-06-26 Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le [Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0103-18LL09/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0103-18H09

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
vic240
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

Formatted: Indent: Left: 0 cm

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

6.3 Clauses et conditions uniformisées

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0103-18LL09/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0103-18H09

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
vic240
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A 2016-04-04, Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Obligatoire: La livraison est obligatoire au plus tard le 31 mars 2018.

La meilleure livraison offerte est de ____ semaines après l'attribution du contrat

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Mike Hogg
Titre : Spécialiste en approvisionnements
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction : Région du Pacifique
Adresse : 401- 1230, rue Government, bureau 401
Victoria, Colombie-Britannique V8W 3X4

Téléphone : 250- 217-5640
Télécopieur : 250-363-0395
Courriel : mike.hogg@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0103-18LL09/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0103-18H09

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
vic240
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

6.6. Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

6.7. Paiement

6.7.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé _____ (insérer « un prix ferme » OU « un(des) prix unitaire(s) ferme(s) » OU « un (des) prix de lot ferme(s) » précisé(s) dans (insérer « le contrat » OU dans « l'annexe _____ »), selon un montant total de _____ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane _____ (insérer « sont inclus », « sont exclus » OU « font l'objet d'une exemption ») et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.7.2 Limite de prix

Canada ne versera pas l'entrepreneur pour tout changement de conception, modifications ou interprétations du travail à moins qu'ils aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant leur incorporation dans le travail.

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) _____ 2011-05-16, Limite de prix

6.7.4 Clauses du *Guide des CCUA*

6.8 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.9 Attestations

Voir la partie 5 pour les certifications requises

6.9.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0103-18LL09/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0103-18H09

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
vic240
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Manquement de la part de l'entrepreneur

6.9.3 Clauses du *Guide des CCUA*

6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2016-04-04)
- c) Annexe A Besoin;
- d) Annexe B Base de paiement
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____

6.12 Contrat de défense

Clause du *Guide des CCUA* [A9006C](#) _____ 2012-07-16, Contrat de défense

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0103-18LL09/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0103-18H09

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
vic240
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A

BESOIN

1.0Titre

Analyseur portatif par fluorescence à rayons X au Dépôt de munitions des Forces canadiennes, Rocky Point (DMFC)

2.0Contexte

Le DMFC dispose d'une section dédiée à la préparation des accessoires de munitions en vue de leur élimination. Cette section a pour mandat de procéder à l'identification et à la quantification des métaux et des alliages dans le cadre du programme de classification des marchandises pour le DMFC Rocky Point. En outre, Rocky Point est également mandaté pour effectuer la remise à neuf des cartouches de missiles. Avant que quiconque puisse travailler sur ces cartouches, les résidus qu'elles contiennent doivent être analysés afin d'assurer la sécurité du personnel.

3.0Objectif

Se procurer un analyseur portatif par fluorescence à rayons X et obtenir la formation appropriée pour comprendre son fonctionnement et l'utiliser de façon sécuritaire, de sorte que le personnel puisse effectuer l'analyse requise directement au DMFC Rocky Point.

4.0Portée

L'entrepreneur doit livrer l'analyseur portatif par fluorescence à rayons X et fournir la formation appropriée avant le 31 mars 2018.

5.0Tâches/Exigences

5.1 Le fournisseur devra :

5.1.1 Fournir et livrer un analyseur portatif par fluorescence à rayons X conforme à la Loi sur les dispositifs émettant des radiations (Loi sur les DER) pour utilisation au DMFC Rocky Point. L'analyseur permettra à la section de procéder à l'identification des métaux et des alliages, ainsi qu'à la quantification des résidus.

5.1.2 À la suite de l'attribution du contrat et à la livraison du bien, le fournisseur devra donner la formation et l'attestation au personnel sur place à Rocky Point. La formation doit répondre aux exigences établies par Ressources naturelles Canada pour l'attestation de niveau 1 jusqu'à sept employés et l'attestation de niveau 2 pour un maximum de deux personnes.

5.1.3 Contrôle des documents – Les spécifications techniques de l'analyseur requis sont jointes à l'annexe A. Une copie sera remise sur demande au soumissionnaire retenu.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0103-18LL09/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0103-18H09

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
vic240
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5.1.4 Les exigences en matière de formation sont fondées sur les lignes directrices émises par Ressources naturelles Canada (RNC).

- Livret d'information relatif à l'attestation du personnel utilisant un analyseur portatif par fluorescence à rayons X

5.2 Contraintes de temps

5.2.1 Toutes les marchandises doivent répondre aux spécifications techniques énumérées à l'annexe A.

5.3 Articles fournis par l'entrepreneur

- 5.3.1** Un analyseur portatif par fluorescence à rayons X conforme aux spécifications jointes à l'annexe A.
- 5.3.2** La formation et l'attestation sur place du personnel, à raison d'un maximum de sept personnes pour le niveau 1 et jusqu'à deux personnes pour le niveau deux.
- 5.3.3** Conformément au livret du RCN mentionné ci-dessus, sous la rubrique Attestation initiale – Analyseur portatif par FRX, point trois, on peut lire :

Le soumissionnaire doit fournir en preuve des documents attestant 7 heures de formation régulière donnée par le fabricant et signé par son représentant, ou par un opérateur d'analyseur portatif par FRX certifié de niveau 2 qui est un fournisseur canadien de l'analyseur par XRF ou qui est employé par la même entreprise que le soumissionnaire. Les formateurs et les signataires doivent être approuvés par RNC qui vérifiera qu'ils sont bien inscrits sur la liste en vigueur de personnes approuvées par le RNC.

5.3.4 Comme nous n'avons présentement personne détenant une attestation de niveau 2, l'entreprise devra fournir la formation.

6.0 Livrables

- 6.1** L'horaire de livraison sera planifié par le chargé de projet de concert avec la section du transport du DMFC Rocky Point.
- 6.2** Formation du personnel sur l'utilisation et l'entretien en toute sécurité de l'analyseur.

7.0 Contraintes

- 7.1** Les heures normales de travail du dépôt sont du lundi au vendredi de 7 h 30 à 16 h 30. L'horaire des tâches requises sera planifié pour coïncider avec les heures d'ouverture.
- 7.2** L'entrepreneur doit fournir tous les outils pédagogiques et l'équipement nécessaires à la formation.

8.0 Langue de travail

Tous les documents et les instructions doivent être présentés en anglais

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0103-18LL09/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0103-18H09

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
vic240
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

9.0 Lieu de travail

Les travaux doivent être exécutés à l'adresse indiquée ci-dessous.

Ministère de la Défense nationale
DMFC Rocky Point
5601 ch. Rocky Point, Victoria (C.-B.)
V9C 4H3

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0103-18LL09/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0103-18H09

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
vic240
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANALYSEUR PORTATIF PAR FLUORESCENCE À RAYONS X

Annexe A

Exigences relatives à l'analyseur portatif par FRX

Obtenir un analyseur portatif par fluorescence à rayons X pour procéder à l'identification et la quantification des métaux et des alliages. L'appareil devra être conforme à la Loi sur les dispositifs émettant des radiations (DER). L'appareil devra être en mesure de quantifier les éléments légers jusqu'au magnésium (Mg) sans recourir à de l'hélium ou à une pompe à vide. Le fabricant ou le fournisseur doit fournir la documentation écrite démontrant la conformité du produit avec la Loi sur les dispositifs émettant des radiations et fournir un profil de dosage estimé pour un usage normal.

L'appareil ne doit pas excéder 260 mm de long, 240 mm de large et 100 mm de profond. Il doit peser moins de 1,3 kg (batterie incluse) et être muni d'un écran tactile couleur inclinable, d'une fonction d'étalonnage automatique depuis un échantillon de contrôle interne pour faciliter l'étalonnage, d'un clavier numérique à touches et d'un écran tactile. Il doit être muni d'un écran inclinable permettant à l'utilisateur d'ajuster l'écran en fonction des conditions d'éclairage et être en mesure de transférer des données cryptées afin d'assurer la confidentialité des données.

Les accessoires suivants sont requis :

- étui de transport blindé et verrouillable;
- chargeur de batterie avec adaptateur secteur;
- étui blindé;
- une batterie de rechange au lithium-ion, au total deux batteries;
- cordon de sécurité;
- vérificateur d'échantillons.

Le tube à rayons X doit avoir une capacité nominale de 6 à 50 kV et de 0 à 500 micro-ampères. L'appareil doit être capable d'analyser des échantillons de taille inférieure à 2 mm et être muni d'une caméra intégrée comprenant un point de collimation de petite taille (3 mm) et disposer d'une capacité de stocker des images avec des données. Il doit pouvoir identifier des métaux et des alliages et au moins 30 éléments allant du magnésium (Mg) à l'uranium (U).

L'appareil doit être protégé par mot de passe, pouvoir mémoriser jusqu'à 10 mots de passe et comprendre une fonction administrateur. Il doit comprendre une fonction d'auto-essai intégrée et une capacité de stockage interne d'au moins 2 Go, c'est-à-dire plus de 20 000 lectures de spectres de 100 kb par spectre. L'unité doit être capable de stocker des données, des spectres et des données d'essais avec images (de la caméra). L'appareil doit être muni de ports USB. Il doit être compatible au logiciel de transfert de données Windows et pouvoir imprimer des rapports et des certificats d'analyse.

Le fournisseur doit fournir une formation sur place au DMFC Rocky Point compatible avec les exigences de Ressources naturelles Canada pour l'attestation de niveau 1 pour 4 à 7 personnes et l'attestation de niveau 2 pour 2 personnes.

Il dispose d'un centre de service pour l'étalonnage et le service après-vente.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0103-18LL09/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0103-18H09

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
vic240
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0103-18LL09/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0103-18H09

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
vic240
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B

Base de paiement

Les prix unitaires ci-dessous doivent être fermes et dans des fonds canadiens, y compris les droits de douane, les taxes d'accise, la livraison et les frais qui doivent être rendu droits acquittés (DDP) à destination comme indiqué ici.

Le montant de la taxe sur les produits et services ou la taxe harmonisée doit être indiqué comme un élément distinct.

Article	Description	U of I	Qté	Prix Unitaire	Prix Prolongée
1	Analyseur de fluorescence X portable et formation connexe selon l'annexe A ci-jointe	LOT	1	\$	\$
GST					\$
le total					\$

Obligatoire: La livraison est obligatoire au plus tard le 31 mars 2018.

La meilleure livraison offerte est de ____ semaines après l'attribution du contrat